



**Service scolaire**

**ATTENTION PROCÉDURE RENFORCÉE  
POUR L'INSCRIPTION ET LES RÉSERVATIONS SCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS 2025-2026  
SUR LE PORTAIL FAMILLE**

-----

Les inscriptions et réservations débuteront à compter du 11 juin prochain. Elles devront être effectuées impérativement avant le 31 juillet 2025.

Afin de pouvoir effectuer les réservations, les comptes familles doivent être complets et à jour selon les listes ci-dessous.

Les documents et éléments suivants sont obligatoires :

- Fiche de chacun des membres du foyer (parents et enfants).
- En cas de séparation ajout du jugement précisant les modalités de garde.
- En cas de garde alternée, le second parent doit aussi posséder un compte famille.
- Carte d'identité (recto-verso), passeport ou titre de séjour des deux parents.
- Livret de famille complet.
- Vaccins à jour.

Les documents ci-dessous doivent impérativement être réactualisés chaque année

- Justificatif de domicile lié au logement de moins de 3 mois.
- Attestation du quotient familial de la CAF du mois en cours ou l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023. Pour les couples non mariés fournir l'avis d'imposition de chacun des parents (attention l'avis de situation déclarative n'est pas accepté)
- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2025/2026 devra également être fournie avant la rentrée.

**ATTENTION !!! : Les réservations ne seront possibles qu'à condition que le compte famille soit complet. Il est impératif de fournir tous les documents demandés.**

Dès que votre dossier est à jour, merci de nous avertir par mail à l'adresse : [scolaire@ville-parmain.fr](mailto:scolaire@ville-parmain.fr) afin que l'accès aux réservations vous soit ouvert pour l'année 2025/2026.

**Sans votre confirmation par mail, les réservations seront impossibles.**

Un guide d'utilisation du portail famille ainsi que le règlement intérieur sont à votre disposition dans l'onglet téléchargement.

**Pour les parents ayant déjà effectué les démarches ainsi que ceux dont les enfants seront au collège l'année prochaine, merci de ne pas tenir compte de ce message.**